

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

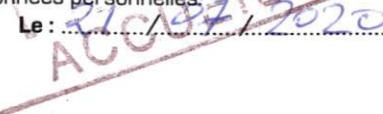
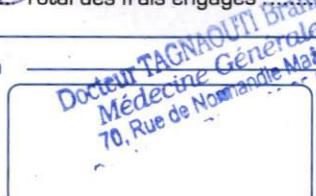
## Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/07/2000	01	01	200.00	Dr. M. A. Maatir 20 Rue de l'Indépendance Casablanca 225 50 32

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. M. A. Maatir 10, Bd. Hassan II Casablanca Tel. : 022.90.40.50	06/07/2000	1568.120

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

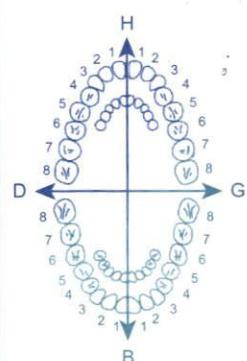
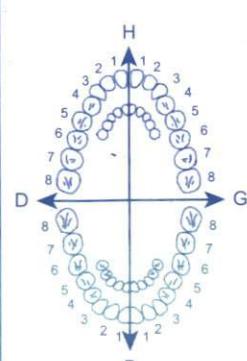
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'Oral.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>				Coefficient des Travaux
<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>				MONTANTS DES SOINS
H 25533412 00000000	21433552 00000000			DATE DU DEVIS
D 00000000 35533411	00000000 11433553			DATE DE L'EXECUTION
<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

~~Dr. TAGNAOUTI Brahim~~  
الدكتور إبراهيم التكناوتي  
Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Bordeaux  
MEDECINE GENERALE  
70, Rue de Normandie - Maârif  
CASABLANCA  
Tél. : 05 22 25 59 32  
Casablanca, le 06 Juillet 82  
الدار البيضاء، في

خريج كلية الطب ببوردو  
الطب العام  
زنقة نورماندي - المعاريف  
الدار البيضاء - الهاتف 05 22 25 59 32

Mr BenSulek Drs

97.70 x 2 Traclec 2/5

31.30 x 9 Zyloril 200

51.30 Voltaren CP 100

34.00 Ryantelgrc 1C X 31

28.80 Vilaxen 1C X 31

1568.20

Docteur TAGNAOUTI Brahim  
Médecine Générale  
70, Rue de Normandie Maârif  
10, Bd. Oued Sebou Ferrat  
Oulfa - Casablanca  
Tél. : 05 22 25 59 32

31,30

LOT 182500  
EXP 11 2022  
PPV 31.30  
~~31,30~~

97,70

97,70

97,70

LOT 182652  
EXP 12 2022  
PPV 31.30  
~~31,30~~

97,70

97,70

97,70

LOT 190407  
EXP 08 2023  
PPV 31.30  
~~31,30~~

97,70

97,70

97,70

LOT 180549  
EXP 03 2022  
PPV 31.30  
~~31,30~~

LOT 192273  
EXP 10 2023  
PPV 31.30  
~~31,30~~

LOT 180501  
EXP 04 2022  
PPV 31.30  
~~31,30~~

LOT 182197  
EXP 08 2022  
PPV 31.30  
~~31,30~~

97,70

97,70

PPV  
LOT  
PTR  
~~28,70~~

MYANTALGIC®  
20 comprimés effervescents  
PPV 34DH00  
EXP 03/2023  
LOT 9004812

Date lim.ut.: 08 2022  
Nº lot fat.: TDE69